

Document à caractère publicitaire



SwissLife

SwissLife Stratégic Premium

*Choisir l'assurance vie souple et évolutive
qui vous accompagne tout au long de votre vie*

YourLife # VotreIndépendanceFinancière

Assurance & Gestion de patrimoine

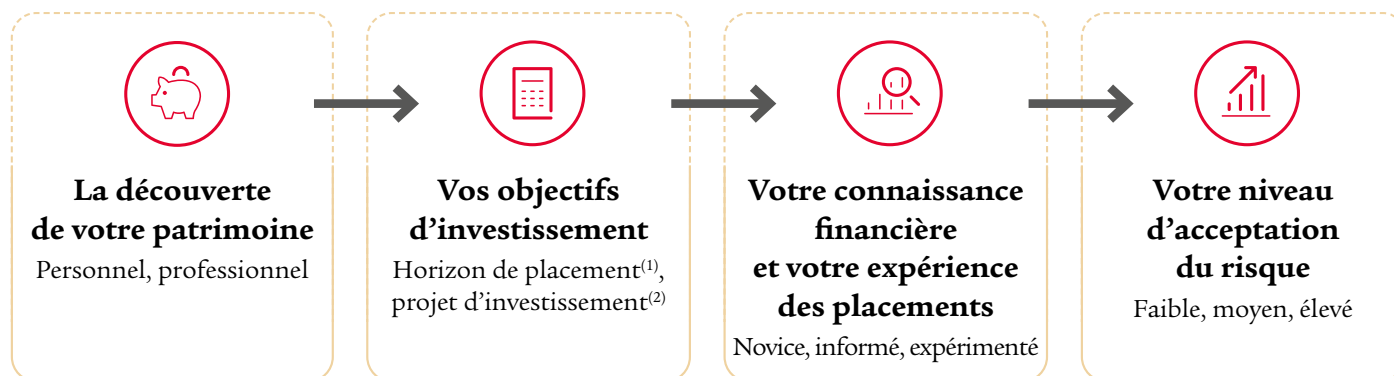


La solution adaptée à votre profil : *quel type d'épargnant êtes-vous ?*

**Vous souhaitez valoriser et transmettre votre patrimoine dans les meilleures conditions ?
Vous avez besoin de préparer un projet ou votre retraite, protéger votre famille ?**

Comment choisir la solution d'épargne qui vous ressemble ?

En réalisant un « diagnostic » personnel avec votre conseiller, Swiss Life vous aide à faire le bon choix.



Votre profil d'investisseur

Il tient compte de la place de l'investissement dans votre patrimoine financier, de la durée envisagée, de votre expérience des placements financiers et de votre sensibilité par rapport au risque.

Construire son indépendance financière pour vivre selon ses propres choix

Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Notre approche est globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance et dommages. Grâce à un conseil adapté et des solutions de qualité, nous permettons à chacun de nos clients, particuliers comme entreprises, de construire leur indépendance financière et d'être pleinement acteurs de leur vie, à chacune de ses étapes. En tant qu'entreprise responsable, nous sommes engagés dans une démarche de développement durable, dont l'ambition est de permettre aux générations actuelles et futures de vivre selon leurs propres choix.

#YourLife #VotreIndépendanceFinancière #ConfianceFinancière

(1) Plus ou moins long terme.

(2) Valorisation du patrimoine, retraite, transmission...

Pour vous faciliter l'accès à l'assurance vie, découvrez les allocations déléguées

**Vous faites vos premiers pas sur les marchés financiers ?
Vous disposez de peu de temps pour gérer votre épargne ?**

*Solutions
clés en main*

Optez pour une gestion clés en main de votre épargne avec les allocations déléguées !

Proposées par les experts de Swiss Life Gestion Privée, les allocations déléguées sont **des solutions simples, présentant des niveaux de risque adaptés à votre profil d'investisseur** et accessibles dès 3 000 euros.

Pendant toute la vie de votre contrat d'assurance vie, **les experts de Swiss Life Gestion Privée réalloueront**, le cas échéant, votre épargne en unités de compte **en fonction de votre acceptation du risque et des évolutions des marchés financiers**. Vous pouvez être serein : nos experts s'occupent de tout.

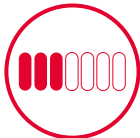
À noter

Une information périodique vous sera envoyée pour que vous soyez précisément au courant des fonds sur lesquels votre contrat est investi. Vous pouvez également consulter le site MySwissLife.fr pour suivre votre épargne au jour le jour.

Prenons un exemple

Un diagnostic a été établi par l'un de nos experts Swiss Life. Il a identifié votre profil d'investisseur et vous propose une solution 100 % unités de compte **force 3** cohérente avec votre niveau de risque accepté.

Niveau
de risque



Modéré / Équilibré

Solution 100 %
unités de compte



Force 3

Durée d'investissement
recommandée



5 ans

Perspectives
de rendement⁽³⁾



SwissLife Stratégic Premium est un contrat individuel d'assurance vie de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros. L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital. L'assureur garantit le nombre d'unités de compte durant l'exécution du contrat, mais pas leur valeur qui évolue à la hausse comme à la baisse.

Les des allocations déléguées

- Un service haut de gamme : vous accédez à un service de gestion financière patrimoniale.
- Une diversification, grâce à un investissement sur des supports diversifiés et des zones géographiques variées.
- Une gestion transparente, en étant informé de chaque opération d'arbitrage.
- Une réallocation de votre épargne, réalisée par les experts de Swiss Life Gestion Privée.



**SWISSLIFE
STRATEGIC PREMIUM**
SWISS LIFE

www.label-excellence.com

(3) Il existe un lien étroit entre la perspective de rendement et le niveau de risque. Ainsi, plus le niveau de risque ou de perte potentielle est élevé, plus l'espérance de rendement est grande ; et inversement, si le niveau de risque est faible, le potentiel de gain l'est également.



SwissLife Stratégic Premium

est un contrat évolutif, avec une très grande variété de supports d'investissement, qui vous permet d'accéder à différents niveaux d'expertise de gestion financière.

Les allocations déléguées personnalisées

Vous souhaitez faire appel à un professionnel des marchés financiers pour gérer vos investissements financiers ? Votre gérant saura définir une allocation d'actifs adaptée à votre profil de risque et à vos objectifs, en vous donnant accès à une gestion en titres vifs y compris sur les marchés internationaux.

Une répartition d'allocation adaptée

Le gérant de cette allocation déléguée personnalisée met en œuvre **tous les moyens nécessaires à l'atteinte de votre objectif, en tenant compte de l'orientation de gestion choisie**, sans être contraint par une répartition prédéfinie.

Le gérant peut effectuer la sélection des supports de l'allocation parmi **les instruments financiers réglementairement autorisés dans un mandat d'arbitrage**, sans limitation minimale ni maximale autre que celle de la totalité des actifs confiés (pas d'effet de levier).

Une gestion experte et de proximité

L'allocation est **construite et travaillée en collaboration avec toutes les expertises de la société de gestion**, ce qui en fait une solution active et flexible. Spécialistes des marchés financiers, nos gérants veillent à valoriser les actifs qui leur sont confiés dans le respect de vos objectifs.

Un accompagnement performant et efficace

Les experts de Swiss Life Gestion Privée vous conseillent sur **des solutions de gestion financière haut de gamme et évolutives** adaptées à votre profil.

Un accès facilité à l'architecture ouverte et aux titres vifs

Nos experts sélectionnent les supports qui composent votre allocation déléguée personnalisée **parmi un large choix d'OPC et 1 200 titres vifs** (actions ou obligations).

Les + des allocations déléguées personnalisées

- Un service haut de gamme et sur mesure.
- Une allocation personnalisée de votre épargne par les experts de Swiss Life Gestion Privée.
- Un large choix d'OPC et 1 200 titres vifs (actions ou obligations en direct).

Vous pouvez également, pour des raisons qui vous sont propres :

- exclure une ou plusieurs valeurs ;
- exclure une ou plusieurs zones géographiques ;
- exclure un ou plusieurs secteurs.

Le conseil en arbitrage

Vous souhaitez rester maître de vos décisions d'investissement tout en bénéficiant de conseils avisés ? Vous souhaitez investir une somme supérieure à 500 000 euros ? Nos experts Swiss Life vous accompagnent avec le conseil en arbitrage.

Si vous avez envie de piloter vous-même votre épargne et avez soit le temps, soit la connaissance nécessaire pour le réaliser, votre conseiller pourra vous proposer ce mode de gestion.

En quoi cela consiste-t-il ?

Un accompagnement dans le choix des investissements (OPC et titres vifs)

Les experts de Swiss Life vous accompagnent dans le choix des meilleurs supports d'investissement correspondant à votre sensibilité au risque et à vos objectifs de placement. Ils sélectionnent en toute indépendance titres vifs et OPC offrant les meilleures perspectives de rendement compte tenu de votre profil de risque.

Nos conseils précisent la valeur à investir ou à désinvestir, son pourcentage, l'objectif de cours, la date et le niveau de risque du conseil. **Vous pouvez ainsi bénéficier d'informations privilégiées** pour redéfinir votre allocation d'actifs en réalisant des arbitrages dans le cadre de votre contrat d'assurance vie.

Vous restez maître de votre stratégie d'investissement et de vos décisions

Vous êtes également libre de procéder à un arbitrage de votre propre initiative dans l'ensemble de l'univers d'investissement, OPC aussi bien que titres vifs, *via* votre espace dédié.

Des conseils et des informations régulières

Vous recevez de manière proactive et réactive les conseils des experts de Swiss Life, par SMS, e-mail ou sur le site Internet dédié. Vous pouvez recevoir des conseils chaque année. **Vous avez également accès à des publications régulières** de qualité sur l'actualité des marchés.



Les + du conseil en arbitrage

- Un large choix d'OPC et 1 200 titres vifs (actions en direct).
- Un accompagnement par les experts de Swiss Life dans la sélection des supports.
- Vous gardez la main sur vos choix d'investissement.
- Des conseils d'experts envoyés régulièrement.

La modalité « arbitrages libres » *pour gérer votre épargne en toute liberté*

Dans le cadre de la modalité « arbitrages libres », vous répartissez votre placement comme vous l'entendez. Vous pouvez effectuer des arbitrages à votre convenance et bénéficier d'options d'arbitrage automatique.

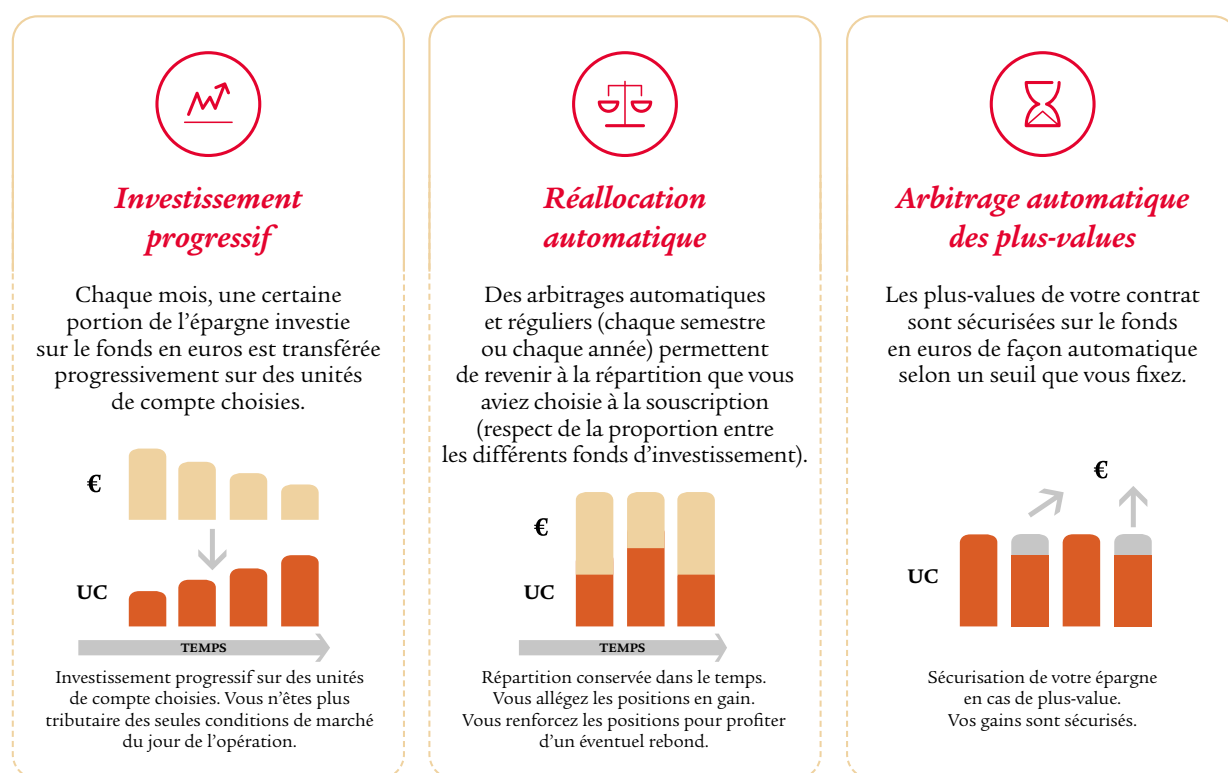
À tout moment de la vie de votre contrat, vous pouvez en effet décider de modifier la répartition de votre investissement entre différents supports, en arbitrant de façon autonome ou grâce à des mécanismes automatiques définis au préalable.

Un large choix de supports d'investissement

Selon votre objectif et votre sensibilité au risque, vous pouvez répartir vos versements parmi :

- 1 fonds en euros reconnu sur le marché ;
- plus de **700 fonds** gérés par Swiss Life Asset Managers, Swiss Life Gestion Privée et par une sélection d'autres sociétés de gestion reconnues, telles que Carmignac Gestion, Lazard Frères Gestion, Rothschild & Co AM, Fidelity Investments Lux. SA ;
- l'accès à des supports financiers de type immobiliers (SCPI / SCI / SC / OPCI) et à notre offre d'unités de compte structurées.

Découvrez les options d'arbitrage automatique disponibles :



Retrouvez le champ d'application et les différentes compatibilités entre les options dans les dispositions générales.

Les de la modalité « arbitrages libres »

- Un large choix de supports parmi les plus représentatifs du marché en termes de couple risques et performances, zones géographiques et secteurs d'activités.
- L'accès à des supports financiers spécifiques comme l'immobilier ou les unités de compte structurées.
- La possibilité de souscrire des options d'arbitrage automatique pour vous aider à piloter votre épargne.



Un contrat souple, évolutif et sur mesure

- **Une offre financière large et diversifiée** avec différentes options adaptées à votre profil d'investisseur.
- **Une gestion financière clés en main avec des formules** préétablies à choisir en fonction de vos besoins.
- **La possibilité de changer de formule librement** à tout moment, et d'opter pour une gestion plus autonome grâce aux options premium.
- **L'accès en allocation libre** à des options d'arbitrage automatique pour vous aider à piloter votre épargne.
- **Des garanties de prévoyance pour protéger vos proches.**
La garantie plancher décès est automatiquement incluse dans le contrat, avec la possibilité d'y renoncer.
Cette garantie est éligible de 18 à 75 ans.
En cas de décès de l'assuré, Swiss Life préserve les bénéficiaires désignés des aléas des marchés financiers, en compensant une éventuelle moins-value jusqu'à 1 500 000 euros.
- **Une clause bénéficiaire** modulable.
- **Le suivi de votre contrat sur votre espace client dédié** MySwissLife.

En plus, vous bénéficiez des avantages de l'assurance vie

Vous souhaitez effectuer un rachat ? Votre contrat arrive à son terme ?

Lors du versement des sommes, les plus-values acquises seront assujetties à un **prélèvement forfaitaire obligatoire (PFO)** dont le taux varie en fonction de la durée de votre contrat, ainsi qu'aux prélèvements sociaux applicables aux produits de placement.

Lorsque votre contrat a 8 ans ou plus, les plus-values sont exonérées d'impôt dans la limite de 4 600 euros pour une personne seule ou de 9 200 euros pour un couple (soumis à imposition commune).

Dans l'année d'imposition des revenus de votre contrat, c'est-à-dire l'année suivant le rachat ou le versement du capital dû au terme du contrat, ces mêmes plus-values seront :

- **par défaut, assujetties à un prélèvement forfaitaire unique (PFU)** dont le taux varie en fonction de la durée de votre contrat et du montant des versements effectués ;
- **ou sur option, intégrés dans vos revenus imposables** au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option s'appliquera à l'ensemble des revenus entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique.

À noter

Les sommes prélevées par votre assureur l'année précédente au titre du prélèvement forfaitaire obligatoire viendront en déduction du montant du prélèvement forfaitaire unique ou, en cas d'option pour la réintégration des plus-values dans vos revenus imposables au barème progressif, de votre cotisation d'impôt sur le revenu.

Un document d'informations clés détaillant les informations spécifiques du produit d'investissement est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : www.swisslife.fr/Assurance-vie-informations-cles.



MySwissLife

■ Ensemble, connectés à vos choix. ■

Pilotage de vos contrats

Mise à disposition de vos documents

Connexion à votre conseiller

Connectez-vous sur myswisslife.fr

Pensez à vous munir
de votre identifiant personnel
et de votre mot de passe





SwissLife

*Nous permettons à chacun de construire
son indépendance financière
pour vivre selon ses propres choix.*

*Contrat individuel d'assurance vie
de type multisupport, libellé
en unités de compte et en euros
assuré par SwissLife Assurance
et Patrimoine, présentant un risque
de perte en capital.*

SwissLife Assurance et Patrimoine

Siège social :

1, rue Bellini

92800 Puteaux

SA au capital social

de 169 036 086,38 €

Entreprise régie par

le Code des assurances

341 785 632 RCS Nanterre

www.swisslife.fr